



Paris, le 21 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin de vie : le gouvernement charge deux parlementaires de préparer un texte de loi

Après deux années de travaux et de débats, le gouvernement est convaincu de la nécessité de faire évoluer la législation sur l'accompagnement des personnes en fin de vie. En dépit des avancées importantes permises par la loi du 22 avril 2005, les Français expriment, dans ce domaine, de fortes attentes.

Le Premier ministre, Manuel Valls, a donc nommé Alain Claeys, député de la Vienne et maire de Poitiers, et Jean Léonetti, député des Alpes-Maritimes et maire d'Antibes, parlementaires en mission auprès de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, pour préparer un texte de loi relatif à l'accompagnement des personnes en fin de vie. Cette mission s'inscrit dans la continuité des travaux et débats engagés en juillet 2012 à la demande du Président de la République, du rapport du Professeur Didier Sicard sur la fin de vie en France, de l'avis récent du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et du débat citoyen qui l'a prolongé.

Il ressort de ces travaux que la loi de 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie a permis de réelles avancées : elle a renforcé les soins palliatifs, proscrit l'acharnement thérapeutique et autorisé l'arrêt des traitements dans le cadre d'une procédure collégiale pluridisciplinaire. Cependant, malgré ces progrès, la loi de 2005 reste mal connue, mal comprise et mal appliquée. Nos concitoyens aspirent à ce que leurs volontés soient pleinement respectées dans les derniers moments de leur vie.

Pour progresser sur ces questions essentielles, une modification de la législation est nécessaire. Le futur texte de loi devra poursuivre un triple objectif : assurer le développement de la médecine palliative ; mieux organiser le recueil et la prise en compte des directives anticipées ; définir les conditions et les circonstances précises dans lesquelles l'apaisement des souffrances peut conduire à abréger la vie dans le respect de l'autonomie de la personne.

Les travaux de cette mission s'inscriront, comme l'a souhaité le Président de la République, dans un esprit de rassemblement. C'est le sens du choix des deux personnalités qui la dirigeront, dont l'engagement et la réflexion sur les questions d'éthique et de société sont unanimement respectées. Les parlementaires devront remettre avant le 1er décembre 2014 leur proposition, dont le Parlement sera saisi avant la fin de l'année.

Contacts presse - Cabinet de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65